

L'Impôt fait un tabac !

Payer son impôt chez les buralistes :

L'alternative gouvernementale

à la déshérence des services de la DGFIP !

Le ministre de l'Action et des Comptes publics annonce dans la presse que les contribuables pourront bientôt payer leurs impôts chez les buralistes. Il met en avant que le réseau des buralistes est beaucoup plus dense (NDLR : bien qu'en recul très sensible) que celui de la DGFIP et aux horaires d'ouverture plus larges.

La pirouette d'un gouvernement pompier pyromane...

Si le constat du gouvernement est factuel, c'est qu'il s'explique par de nombreuses suppressions d'emplois et d'implantations qui alimentent la réduction des plages d'ouverture des services de la DGFIP. Or, plutôt que de remédier à cette situation le gouvernement va l'empirer : le projet dit de « géographie revisitée » accélérera et accentuera ce recul sans précédent du réseau de la DGFIP dans les 3 prochaines années.

Concernant le paiement des « impôts », les contribuables doivent payer par internet les sommes supérieures à 1 000 euros dues à l'administration fiscale (plus de 22 millions de contribuables règlent leurs impôts par ce biais en 2018). Le taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers avoisine ainsi les 70 % en 2018, il est en progression depuis 2016. Enfin, l'impôt sur le revenu est soumis au prélèvement à la source depuis le 1er janvier 2019, et les régularisations sont effectuées par transactions dématérialisées, prélèvement ou remboursement direct sur les comptes bancaires des contribuables.

Deux poids deux mesures, pour un service public empêché

Comme pour l'annonce de la suppression des obligations déclaratives pour certains contribuables en matière d'impôt sur le revenu, Solidaires Finances Publiques dénonce ces éléments de communication bien loin d'une vraie simplification.

Il y a pire : de nombreux de nos concitoyens ne disposent pas d'autres moyens de paiement que le numéraire ou sont en difficulté devant un ordinateur. Si, pour les premiers, les buralistes sont une option, pour les seconds, ils ne seront d'aucune utilité. Mais ce qu'oublie volontairement de dire le ministre, c'est que le gouvernement a interdit à la DGFIP d'encaisser des espèces. Autrement dit, les buralistes, acteurs privés, pourront procéder à des encaissements que le gouvernement interdit au service public. C'est un retournement complet et profondément dogmatique de valeurs. L'étape d'après est connue : le service public sera jugé trop peu performant pour continuer ainsi et on procédera à de nouveaux transferts de missions. Qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage...

Au final, il ne s'agit en rien d'une simplification, mais bien d'une privatisation d'une mission de service public ! Elle complète d'autres évolutions marquantes, comme celle portées par le projet de géographie revisitée qui va entraîner une désertification administrative sans précédent et contre laquelle Solidaires Finances Publiques entend bien mener le combat.